Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20261005-DEL_2026_10_15-DE

LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du conseil municipal : lundi 28 septembre 2026.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Création de postes permanents dans le cadre des avancements de grade.

Nos réfs. :
DEL_2026-10-15

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, M. Gilles DESTIVAL, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, M. Jean-Yves GAUTHIER, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Brigitte LEROY, Mme Marianne MAGNIER, Mme Christine MAINGUENE, M. Éric MERCIER, M. Noé PETIT, M. Jean-Yves POUCHOUX, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK,M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :
Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, procuration donnée à M. Noé PETIT
Mme Pauline BOURRET, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
Mme Agnès FOUSSARD, procuration donnée à Mme Elisabeth GOYARD

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20261005-DEL_2026_10_15-DE

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1 précisant que « les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement » ;
VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 février 2012 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, après avis du Comité Technique ;
VU l'arrêté en date du 07 mai 2024, portant détermination des lignes directrices de gestion (LDG) après avis du Comité Social Territorial en date du 07 décembre 2023 ;
VU le tableau des effectifs de la ville de Mer.

CONSIDÉRANT que la création des emplois permanents déclinés ci-après est nécessaire afin de permettre, le cas échéant, la nomination des agents par avancement de grade ;
CONSIDÉRANT le fait que les agents seront nommés au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Le Maire expose :
Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
FILIERE TECHNIQUE :
ARTICLE 1 : DE CRÉER un poste **d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet ;**

FILIERE ADMINISTRATIVE :
ARTICLE 2 : **DE CRÉER** un poste **de Rédacteur principal de 1ère classe, catégorie B, à temps complet ;**

FILIERE CULTURELLE :
ARTICLE 3 : **DE CRÉER** un poste **d'Assistant de conservation principal de 2ème classe, catégorie B, à temps complet ;**

ARTICLE 4 : **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit :

Filières	Grades	Cat	Effectif avant délib.	Effectif après délib.	Durée hebdo
TECHNIQUE	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	10	11	35/35ème
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	4	35/35ème
CULTURELLE	Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	0	1	35/35ème

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20261005-DEL_2026_10_15-DE

Pour extrait conforme,
En mairie, le 05 octobre 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES

MAIRIE DE MER
LOIR-et-CHER